

La charte du bénévole

"Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté "Extrait de la Charte internationale du volontariat.

Adhérer et s'engager

Le bénévole adhère aux valeurs et aux finalités de l'activité de l'ESC. Il possède sa carte d'adhérent.

Pour ses valeurs à l'union française des oeuvres laïques d'éducation physique

Fédération membre du comité national olympique et sportif

En fidélité aux objectifs de sa création (1910) de promouvoir la pratique du sport dans le monde du travail, à la F.S.G.T

Aux fédérations sportives que la pratique de la compétition rend obligatoire :
Fédérations Françaises de Football, de Basket-ball, de Handball, d'Athlétisme, de Canoë-Kayak, de Tennis, de Tir à l'Arc, de Golf.

Promouvoir une « Autre idée du sport »

C'est viser à la formation d'un citoyen authentique pour une société réellement démocratique :

- par la pratique diversifiée
- par l'accession de tous à l'autonomie et aux responsabilités
- par le vécu associatif

Participer et décider

En toute convivialité, le bénévole participe à la vie de son club, dans le respect des buts et des choix qu'elle s'est fixée et en cohérence avec les orientations de l'activité. Il participe aux débats et contribue aux décisions prises démocratiquement par les instances statutaires, veille à leur application. Il est invité à prendre de plus larges responsabilités.

En outre, les adhérents sont incités à être des acteurs et non des consommateurs, et les parents des co-éducateurs prolongement de l'activité qu'ils déploient dans l'organisation du service d'éducation.

Donner et recevoir

-Rendre service
Il met en oeuvre un service, sans établir de distinction entre les personnes et sans porter jugement, dans le respect de la charte de qualité de l'ESC.

-Développer la réciprocité et la solidarité
Convaincu que « l'autre » a quelque chose à lui apporter, le bénévole ESC inscrit son action dans une relation d'entraide et de solidarité favorisant une reconnaissance mutuelle.

- *Accepter de recevoir*

Le don de son temps, sa disponibilité, le plaisir d'agir pour un projet commun, sont pour le bénévole ESC sources d'épanouissement et de promotion personnelle.

Affirmer la culture et l'éthique ESC

L'éducation civique permet de développer un sens critique vis à vis des déviations du sport : dopage, violence, emprise de l'argent facile etc.

Par sa présence et son action le bénévole affirme la culture et l'éthique de l'ESC :

- gratuité du temps et action désintéressée,
- développement des solidarités,
- engagement responsable,
- discrétion et devoir de réserve,
- neutralité politique et religieuse,
- ouverture et réponse à toute personne sans distinction,
- action pour et avec les familles de tous âges.

Créer du lien social et assurer la médiation

Le bénévole favorise le développement du lien social, par l'écoute et l'accompagnement d'individus et de familles, au sein d'une population qu'il connaît et dans une relation de proximité.

Il accorde une égale attention à l'adhérent et au professionnel d'intervention. Personne ressource, légitimé par délégation de son association, il concourt à assurer localement la médiation sociale.

Faire équipe

Le bénévole travaille nécessairement en équipe avec d'autres bénévoles. Conscient des exigences, le bénévole est pleinement concerné par la recherche et l'intégration de nouveaux bénévoles, par l'encadrement, la formation et le soutien de chacun, par le renouvellement des personnes et des équipes.

Reconnaître et valoriser le bénévolat

L'ESC est ouverte à tous et chacun peut s'engager à sa mesure et selon ses choix : le nouveau bénévole participe à une activité donnée sur un temps donné, son engagement dans l'activité pouvant se prolonger ou se renforcer après une première période d'implication et de réflexion. Dans son action, il rencontre d'autres partenaires, dans un esprit de complémentarité et de respect.